

26.09.2024 - 10:00 Uhr

Pas de nicotine avant 18 ans dès le 1er octobre - Addiction Suisse appelle à mieux protéger les jeunes



Lausanne (ots) -

La nouvelle loi sur les produits du tabac entrera en vigueur le 1er octobre. Elle fixe à 18 ans l'âge minimum pour la vente de tous les produits à base de nicotine dans l'ensemble du pays. A cette occasion, Addiction Suisse met à jour son fameux [panneau de protection](#) de la jeunesse visible dans tous les commerces et restaurants. Il sera disponible gratuitement à partir du mois d'octobre. Mais un simple panneau n'est pas suffisant : Addiction Suisse appelle à mieux faire respecter les dispositions légales pour protéger les jeunes !

À partir du 1er octobre, l'âge minimum pour l'achat de tous les produits à base de nicotine sera fixé à 18 ans dans toute la Suisse. Certains cantons ont pris les devants et ont déjà introduit cette limite d'âge au cours des dernières années. Pour la santé des enfants et des jeunes, cela représente un progrès de taille (voir encadré).

Selon la loi, ces dispositions doivent être clairement visibles pour la clientèle. De nombreux établissements du secteur de la restauration et de la vente utilisent déjà les panneaux de protection de la jeunesse conçus par la fondation Addiction Suisse, qui sont mis à disposition gratuitement.

Addiction Suisse a renouvelé ses panneaux en accord avec la nouvelle loi. Ils seront à nouveau proposés gracieusement. Les commerces, restaurants et manifestations sont invités à en profiter.

Un signal important - encore faut-il que les dispositions légales soient respectées !

" La nouvelle loi donne un signal clair ", explique Tania Séverin, directrice d'Addiction Suisse, " Elle montre que les jeunes doivent être protégés ". Les achats tests de tabac mettent en évidence jusqu'à 30 % de ventes illégales à de jeunes clientes et clients suivant le canton. L'application des dispositions prévues par la loi est donc primordiale. Pour ce faire, toute la société doit s'impliquer. La protection de la jeunesse nous concerne toutes et tous :

1. Les commerces doivent prendre la protection de la jeunesse au sérieux et assurer une formation adéquate au personnel, p. ex. au moyen des cours en ligne www.age-check.ch. Les services de prévention des addictions proposent eux aussi des formations et du matériel supplémentaire en relation avec la protection de la jeunesse.
2. Pour soutenir le personnel dans les situations de stress, il convient d'introduire des moyens techniques, comme l'application [Jalk ID-Scan](#), qui permet de scanner les cartes d'identité et indique immédiatement si la personne a l'âge requis pour acheter le produit.

3. La présentation automatique d'une pièce d'identité jusqu'à l'âge de 25 ans devrait être la règle, comme c'est le cas en Écosse et l'usage en Angleterre.
4. Les autorités et les organisateurs de manifestations sont appelés à appliquer strictement la protection de la jeunesse. À compter du 1er octobre, les cantons pourront sanctionner les commerces fautifs lors d'achats tests en se fondant sur l'article 24, al. 3 de la nouvelle loi sur les produits du tabac.
5. Les parents ont plus d'influence sur leurs enfants qu'ils ne le pensent. Addiction Suisse leur propose des [guides](#) pratiques pour aborder la question du tabagisme et du vapotage avec les jeunes.
6. La protection de la jeunesse nécessite une prise de conscience générale dans le public : les produits tabagiques et nicotiniques ne doivent pas être remis à des mineurs.
7. Enfin, la demande de produits nicotiniques ne doit pas être stimulée artificiellement par la publicité. Addiction Suisse continue de s'engager dans le cadre de l'initiative Enfants sans tabac pour que le texte adopté par le peuple soit appliqué sans faille.

Pourquoi la protection de la jeunesse est-elle importante ?

Le respect de l'âge minimum est important pour la santé des enfants et des jeunes :

- Le corps des enfants et des adolescent-e-s est encore en développement. Leur masse corporelle étant inférieure à celle des adultes, ils sont plus sensibles aux effets des substances psychoactives et courent donc davantage de risques, p. ex. au niveau pulmonaire et osseux.
- Leur cerveau encore en pleine croissance intègre les stimuli induits par la nicotine ; la dépendance s'installe plus vite que chez les adultes.
- Plus la consommation débute tôt, plus la dépendance est forte plus tard.

Contact:

Markus Meury
Porte-parole d'Addiction Suisse
mmeury@addictionsuisse.ch
Tél. 021 321 29 63

Medieninhalte



Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100000980/100923526> abgerufen werden.